



Montagne
village en Saint-Emilionnais



BULLETIN MUNICIPAL

Edition n° 41

Cérémonie de célébration du centenaire d'Yvonne DURAND



Ne pas jeter sur la voie publique

Directeur de publication : Catherine HENRY, Maire • Rédacteur en chef : Commission information et communication

Site internet : www.mairie-montagne33.fr

Contact élu de permanence pour toute urgence en dehors des horaires d'ouverture de la mairie : 07.85.75.57.34

Conseil municipal du 9 septembre 2022

Absents excusés : DELBECK Pascal, MOULINIER Nathalie, BOSC Sandrine, QUINT Mickaël et THIOU Catherine.

DÉLIBÉRATIONS



Décision modificative n° 2 - virement de crédits : Le Conseil Municipal autorise le virement de crédits ci-après :

Intitulé	Diminution de crédits		Augmentation de crédits	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Dépenses imprévues	022	2 844,00 €		
Virement à la section d'investissement			023	2 844,00 €
Fonctionnement dépenses		2 844,00 €		2 844,00 €
Solde : 0,00 €				
Concessions et droits similaires			2051 (Op.26)	456,00 €
Installations générales, agencements			2135 (Op.25)	2 388,00 €
Investissement dépenses				2 844,00 €
Solde : 2 844,00 €				
Virement de la section de fonctionnement			021	2 844,00 €
Investissement recettes				2 844,00 €
Solde : 2 844,00 €				

Ce virement de crédits correspond à l'acquisition du module comptable M57 et à l'achat de deux portes et d'une serrure « anti-panique » installées au restaurant scolaire suite à l'évolution des normes.



Autorisation de Madame le Maire d'ester en justice au bénéfice de Maître Thomas CALMELS dans l'affaire qui l'oppose au GFA DOMAINE DE CALON : Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire.

Considérant que le GFA DOMAINE DE CALON a introduit un recours en annulation de l'arrêté d'urbanisme délivré le 23.11.2021 à la SAS LAUTRETTE accordant un permis de construire sous le numéro PC 033 290 21 F0021 devant le tribunal administratif de Bordeaux.

Considérant qu'il convienne que la Commune défende ses intérêts devant le tribunal administratif de Bordeaux.

Ayant entendu l'exposé de Madame Catherine HENRY, Maire, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Madame le Maire à mandater Maître Thomas CALMELS, avocat au Barreau de la Charente, aux fins de défendre en justice et de représenter la Commune de Montagne devant le tribunal administratif de Bordeaux.
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

 **Remboursement de frais engagés par l'association communale « Footi Santé » pour la Commune :** considérant la demande faite par l'association « Footi Santé » de procéder à la réfection d'un local communal (Club House du football) dont elle a l'usage.

Le Conseil Municipal :

- ACCEPTE de rembourser, sur justificatifs, à l'association « Footi Santé » la somme de 1.075,03 € correspondant à l'achat des matériaux nécessaires à la réfection de ce local communal.
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.



Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 : Madame le Maire présente le rapport suivant :

1 - Rappel du contexte réglementaire et institutionnel

En application de l'article 106 III de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, précisé par le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, les collectivités territoriales peuvent par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

Cette instruction, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite entre la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), les associations d'élus et acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici le 1er janvier 2024.

Reprenant sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M14 (Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale), M52 (Départements) et M71 (Régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales. Le budget M57 est voté soit par nature, soit par fonction.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend en outre à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manoeuvre aux gestionnaires.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter la mise oeuvre de la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget principal à compter du 1er janvier 2023.

La M57 prévoit que les collectivités de moins de 3.500 habitants appliquent la M57 abrégée. Cependant, il leur est possible d'opter pour la M57 développée pour avoir des comptes plus détaillés. Toutefois, les obligations budgétaires des collectivités de plus de 3.500 habitants ne s'appliqueront pas.

L'option à la M57 développée doit être mentionnée dans la délibération. A défaut, la nomenclature prévue pour cette strate de population s'appliquera.

2 - Application de la fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire.

Une faculté est donnée à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

3 - Fixation du mode de gestion des amortissements en M57

La mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations et subventions.

La nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis. L'amortissement commence à la date de mise en service de l'immobilisation.

Pour les collectivités de moins de 3.500 habitants, l'obligation d'amortir s'applique aux seules subventions d'équipement versées. En l'absence d'information précise sur la date de mise en service de l'immobilisation financée, il est possible de retenir la date d'émission du mandat comme date de début d'amortissement.

Ceci étant exposé,

Vu l'avis du comptable public en date du 2 septembre 2022 pour l'application anticipée du référentiel M57 avec le plan comptable abrégé pour la commune de Montagne au 1er janvier 2023 ;

Le Conseil Municipal, DÉCIDE :

- D'ADOPTER, à compter du 1er janvier 2023, la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée.
- QUE la nomenclature M57 s'appliquera au budget principal.
- DE MAINTENIR le vote des budgets par nature et de retenir les modalités de vote de droit commun, soit un vote au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement ;
- D'AUTORISER Madame le Maire à opérer pour l'exercice 2023 des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;
- DE CALCULER l'amortissement des subventions d'équipement versées au prorata temporis ;
- D'AUTORISER Madame Le Maire à mettre en oeuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS ET AVIS DIVERS



Maison de santé : le permis de construire a été déposé en juillet 2022. Les dossiers de demandes de subventions vont être déposés auprès des organismes d'États concernés. Le cabinet d'architecture BYAA a procédé par appel d'offres au choix des entreprises qui réaliseront les différentes missions de contrôle : l'APAVE, BTP CONSULTANTS, la SOCOTEC et INGESOL ont été retenus.



La date de la **cérémonie des vœux** du Maire et de son Conseil Municipal a été fixée au 14 janvier 2023, à partir de 19 heures salle polyvalente Ausone.



M. et Mme LECOMTE, habitants de Parsac, ont adressé une lettre de remerciements pour les travaux réalisés à l'église Notre Dame de Parsac.



Madame le Maire donne la parole aux représentants des commissions communales et syndicats.



Commission Enfance, jeunesse et vie scolaire - Monique BURGAUD :

La rentrée des classes s'est faite sans problème. Cent trente enfants sont accueillis cette année à Montagne, soit trois de moins que l'année dernière. En maternelle, Mme LAFAYE intègre l'équipe enseignante et remplace Mme SEBBANE deux jours par semaine. En primaire, Mme BRUMENT remplace Mme FERREZ le mardi, jour de sa décharge administrative, et Madame FAOTTO un jour par semaine.



Commission Voirie et matériel communal - Didier BOUDOT :

- Les travaux de voirie prévus en 2022 ont été réalisés. Deux modifications ont été actées sur les conseils de l'entreprise BOUJAUD : la réfection de la route de Laumure au niveau du hameau et l'entrée du chemin communal du Grand Moulin (côté Moulin du Jura) à la place de la route de la croix de Naud. Cette dernière ayant besoin d'être traitée dans son ensemble et nécessitant une étude plus approfondie. Quelques zones qui se sont affaissées sont à reprendre, ainsi que le chemin du Lavoir.

- Carrefour d'Ambrois : une réflexion va être engagée avec le Centre Routier Départemental. Des experts vont venir sur site pour envisager des travaux de sécurisation de ce carrefour, très accidentogène.

- Suite au courrier de la Préfète concernant l'utilisation de l'eau, une réunion avec la Syndicat de l'Eau de l'Est du Libournais aura lieu le 16 septembre. Didier BOUDOT y participera.

- Le nouveau siège administratif du Syndicat Intercommunal d'Etudes, de Travaux et d'Aménagement de la Vallée de l'Isle (SIETAVI) à Guîtres sera officiellement inauguré le 22 septembre 2022. A cette occasion, un bilan sera fait sur les travaux de nettoyage des cours d'eau. Didier BOUDOT et Pascal DELBECK y participeront.



Commission Sports et vie associative - Jean-Marie GOMBEAU :

- Les activités sportives ont repris.

- Le bureau du Tennis Club Montagne Saint-Emilion a démissionné dans sa totalité, ainsi que le professeur de tennis. Une assemblée générale doit se tenir le 9 septembre pour réorganiser le club. Joueurs et parents sont dans l'attente de cette réunion pour envisager une reprise des cours.

- Le 9 octobre prochain aura lieu l'inauguration du terrain de pétanque aménagé derrière le terrain de football, côté cimetière des Bardes.
- La réunion inter-associations pour la réservation des salles et équipements municipaux est prévue le 28 septembre à 19 heures, salle du porche. Tous les présidents ont été convoqués et invités à venir ou à se faire représenter.
- Le bar éphémère, tenu par les associations dans le conteneur récemment installé place des marronniers à l'occasion du marché hebdomadaire, remporte un vif succès.



Bâtiments et sécurité des bâtiments - Jean-Marie GOMBEAU :

- Une chaudière à gaz a été installée cet été à la mairie en remplacement de l'ancienne chaudière à fioul en fin de vie (+ de 30 ans).
- A l'école maternelle, les classes, les dégagements et le dortoir ont été entièrement repeints durant les vacances d'été et les huisseries extérieures sont en cours de remplacement.
- Sur le site des ateliers municipaux, une fuite d'eau a été détectée sous le sol de la SUEZ. Pour résoudre ce problème, il a fallu renouveler le réseau des ateliers, de la SUEZ et de la Poste (locataires des lieux).
- L'aménagement de la future salle de réunion sur le site des ateliers municipaux, route des Artigues, se poursuit : la dalle a été coulée et le plaquiste est attendu pour le bloc sanitaire.
- A la cantine, suite à l'évolution des normes, deux portes ont été installées entre les zones chaude et froide puis entre la légumerie et la zone chaude. Un piège à insectes volants a été mis en place, un deuxième est prévu, et la sauteuse a été remplacée.
- Salle Ausone, le réfrigérateur en fin de vie ainsi que les tables du local traiteur ont été remplacés.
- Le prochain chantier concernera l'école primaire dans le cadre de l'action « rénov mon école » en partenariat avec le Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde (SDEEG). Dans un premier temps un audit énergétique (décret tertiaire) va être réalisé pour déterminer les travaux à envisager.
- Ecole primaire : lors du dernier Conseil d'école il a été évoqué l'aménagement (végétalisation) de la cour de récréation. Madame le Maire a demandé aux parents, aux enseignants et au personnel municipal affecté à l'école de créer une commission pour rassembler toutes les propositions. Elle les rencontrera ensuite pour en étudier la faisabilité.



Communication, culture et tourisme - Catherine HENRY et Monique BURGAUD :

- Les deux feux d'artifices programmés (manifestation du Comité des Fêtes du 24 juillet et Festival les Estivales de Montagne du 6 août), mais annulés en raison du risque très important d'incendie, sont reportés en 2023.
- Bilan des Estivales de Montagne : 1.400 personnes sur les 5 journées du festival avec en point d'orgue la soirée festive aux Moulins de Calon. Seul bémol, l'annulation en dernière minute du feu d'artifice.
- La municipalité a célébré les 100 ans de Madame Yvonne DURAND, le samedi 3 septembre, en présence de sa famille.
- Le Vélo-tour, à l'initiative de la Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais va traverser notre territoire le 10 septembre.

- Un vide grenier organisé par l'association « Lavoires et Fontaines » se tiendra le 11 septembre à l'espace Ausone.
- La 7^{ème} édition du Lady Prestige Tour prendra son départ le 23 septembre de la place des marronniers.
- L'association Rouge de Rouge organise le 15 octobre une flânerie littéraire d'un château à l'autre.
- Une nouvelle cabane à lire va être installée à Guitard à côté du lavoir. Nathalie MOULINIER est en train de terminer sa décoration.
- Le prochain Conseil des jeunes aura lieu le 16 septembre à 18h30. Il y sera évoqué le projet de visite de l'Assemblée Nationale en 2023 à laquelle pourront se joindre des élus municipaux.
- Une fête des vendanges aura lieu au lycée agricole de Montagne le 24 septembre prochain.



Commission Solidarité et gestion de crises - Monique BURGAUD :

- Solidarité pompiers : à souligner la belle initiative (confection de viennoiseries et baguettes de pain) de notre boulanger, Yannick CARRIERE, et de son équipe en collaboration avec Laurent LECAILLE ainsi que des bénévoles Montagnais (fourniture de bouteilles d'eau, de denrées alimentaires et d'hygiène). Tout cela afin de soutenir et remercier les pompiers à l'occasion de leur intervention lors des incendies du sud Gironde.
- Le bus France Services est toujours autant fréquenté : 113 personnes y ont été reçues en août.



Commission Environnement et développement durable - Jean-Marie GOMBEAU :

- Un article sur la fin du ramassage en porte à porte des déchets ménagers par le SMICVAL paru dans le Résistant, fait réagir la députée Edwige DIAZ ainsi que les élus devant cette révolution. Le Conseil Municipal, opposé à ce projet, en a fait part au SMICVAL lors de la dernière assemblée générale. Dans le même journal, un autre article, relatif au Syndicat de l'Eau de l'Est du Libournais, met en garde sur l'utilisation abusive de l'eau, en particulier pour l'arrosage des vignes.

Nouveau à Montagne :



Marion MERKER propose ses services en hypnose transpersonnelle : hypnose spirituelle régressive, fondée par Séverine Barbier. Cette approche permet d'aller explorer et libérer les mémoires : Karmiques (vies antérieures) - Transgénérationnelles (ancêtres) - Actuelles (traumatismes).

L'hypnose périnatale est un accompagnement, pour toutes les femmes, au fil des différentes étapes de la périnatalité. Désir d'enfant - Deuil périnatal - Grossesse - Post-partum. L'hypnose peut vous permettre de retrouver un certain apaisement physique et émotionnel ainsi que de vous reconnecter à toutes vos ressources intérieures. Une séance dure 1h30 et se personnalise selon vos attentes. L'accompagnement se fait sur plusieurs séances en fonction de vos besoins. Adresse : 18 grand rue à Montagne.

Contacts : 06.77.13.78.20 - contact@marionmerker.com - Site : www.marionmerker.com



Cécile LE MEUR, psychothérapeute : la psychothérapie autrement ! Restauration de l'image de soi, de l'estime, de la confiance - Résolution des conflits intérieurs ou relationnels - Optimisation des potentiels - Réalisation des objectifs - Thérapie de couple et soutien parental.

Adresse : 2 impasse de Malnon à Montagne.

Contacts : 06.84.86.17.49 - cecilemeur@gmail.com - Site : www.psychosynthese-gironde.fr



Audrey DUPONT, kinésologue. Stress au travail - Peurs - Apprentissages - Traumas psychiques - Développement personnel - Concentration - Sommeil - Confiance en soi - Angoisses - Épuisement - Allergies - Douleurs - Emotionnel - Cérébral.

Adresse : 18 grand rue à Montagne

Contact : 06.25.39.80.45. - Site : kinesiologue-libourne.fr



L'association « Au pays de Candy » a été créée pour soutenir les patients atteints de la maladie de Fanconi et va participer à un rallye en octobre 2023 pour faire connaître cette pathologie. Présidente : Caroline BELFOUL.



Quatre jeunes étudiants Montagnais, Mattéo ARCIDIACONO, Hugo DUMAS, Maxime FAVRE et Raphaël POBEDA, vont participer en 2023 au rallye humanitaire 4L Trophy au Maroc.

MONTAGNE

Madame le Maire souhaite qu'une médaille de la ville soit prochainement créée.

GYMNOTES

Les Gymnotes Montagnaises informent de la reprise des cours depuis le 5 septembre.



Retrouvez-les tous les lundis et les jeudis à la salle polyvalente Ausone de 19h à 20h.

MONTAGNAISES

Renseignements au 06.17.16.23.31 et/ou 06.10.12.27.31



RAPPEL



Poubelles sur la voie publique : il est ici une nouvelle fois rappelé que les containers doivent être sortis la veille au soir à partir de 19 h. Ils doivent ensuite être rentrés dès que possible après la collecte, au plus tard en soirée du jour de la collecte. En dehors de ces horaires, les bacs doivent être stockés en domaine privé.

Ces règles doivent absolument être respectées sous peine de s'exposer à des sanctions en vertu des pouvoirs de police du Maire.



Stationnement anarchique des véhicules : il a été remarqué dans plusieurs hameaux la présence de véhicules stationnés en bordure de la voie publique, sur les trottoirs ou en accotement. **La présence de ces véhicules n'est pas autorisée.** Elle empêche l'utilisation des trottoirs par les piétons, les poussettes mais aussi les fauteuils roulants. Elle peut aussi être la cause d'accidents potentiels du fait de l'empiétement sur la voie publique et du manque de visibilité ainsi créé à l'abord des carrefours. Des contrôles des services de gendarmerie seront prochainement demandés si ce désordre devait persister.

LIVRE EN ERRANCE 2022

« Un livre sous le bras, un verre à la main »

Samedi 15 octobre 2022

MONTAGNE 33570

8h30 accueil à la salle Ausone
café de bienvenue

9h – Départ pour la flânerie d'un château à l'autre

13h – repas au Château Saint Georges

14h à 19h Salle Ausone –

A la rencontre des auteurs et éditeurs

Participation : 5€, gratuit pour les moins de 12 ans

LIBRAIRIE EPHEMERE

14h café salle Ausone

Bienvenue en images biblio-gironde

Carnets de voyage - Mode d'emploi -

Rencontres -Ateliers - Exposition

Nicolas ROUX « carnets nomades »

Paty Becker Carnétiste, Charlene Mangin illustratrice

Auteurs – Emilie De Mot, Geneviève De Dietrich, Pascal Fauvel,
Clem GAB, Bruno Graveline, Daniel Lamarque, Pierre Lucu, Joël
Luguern, Michel Messahel accompagné de Mme Timsit, Aldo Rossman

Editeurs : « Il était un bouquin », » les Editions de l'entre-deux-mers »

Conférence sur Montaigne Lydie FEUGNET suivie d'une lecture de
texte par les Elèves du collège de LUSSAC

Ateliers & jeux pour enfants

Participation des bibliothèques du Grand Saint Emilionnais

Café littéraire animé par Anais Monruier Cie Mme Le Conte
Atelier littéraire Clem Gab

18h - Clôture avec Vincent PESSAMA concert « Lueurs »

APERILIVRE offert par Rouge de ROUGE

A chaque étape Colline GUILLEMIN vous accueille en musique

Marcher Penser Ecrire par la Cie Le Conte

Le Château des Tours

Causerie autour du vin : Pascal DELBECK

Château Tour du Pas Saint Georges

Dégustation

Interprétation du paysage viticole : Pierre LUCU

Château Saint Georges

Présentation de la propriété & dégustation

13h – FOOD TRUCK EGGS ECO Réservation conseillée

ou pique-nique tiré du sac

Echanges interactifs avec CLEM GAB

Rouge de rouge adresse un Grand Merci

à tous les intervenants :

auteurs, éditeurs, conférenciers animateurs des ateliers,
musicienne, comédienne ainsi que nos hôtes...

à tous nos soutiens :

Mairie, CDC et son réseau de bibliothèques,
la bibliothèque départementale, le collège de Lussac

professeurs, créateurs de flyer et affiche, l'agence J&T

Nous avons certainement oublié quelques-uns d'entre vous,
vous étiez si nombreux à nous aider,
nous vous en remercions chaleureusement !

Contact et renseignement

06 83 76 12 87

06 88 41 44 49

rougederouge33570@gmail.com

facebook@associationrougederouge

Amis du patrimoine, paysage... Rejoignez l'association



Planning Itinérance SEPTEMBRE 2022

	Lundi 5 septembre	Mardi 6 septembre	Mercredi 7 septembre	Jeudi 8 septembre	Vendredi 9 septembre
De 9h00 à 12h00	SAINTE PHILIPPE D'AIGUILLE Place de la Mairie, D123	SAINTE EMILION Parking devant la Mairie, Place Pioceau	TAYAC Parking de la Halle	LUSSAC Place de la Mairie SUR RENDEZ-VOUS - TOUTE LA JOURNÉE Permanence d'un agent des Finances Publiques	NEAC Parking de la Mairie, 6 avenue de la Mairie
De 13h30 à 16h30	LES ARTIGUES DE LUSSAC Place de l'église PLATEFORME MOBILITE PUBLIQUE DE LUSSAC	SAINTE HIPPOLYTE Parking de la Mairie 7 Grand Sable	SAINTE SULPICE DE FALEYRENS Parking du foyer	MONTAGNE Parking de la salle Ausone, 24 Rue des écoles	SAINTE PEY D'ARMENS Parking de la Mairie VIGNONET Parking de la salle polyvalente Da 10h00 à 12h00 : Permanence Association Le lien - Dispositif PAMELA : Présentation et rencontre autour d'un café
De 9h00 à 12h00	BELVES DE CASTILLON Place de l'église	MONTAGNE Parking de la salle Ausone, 24 Rue des écoles Accueil public et présence sur les sections	FRANCS Parking de l'école	SAINTE TERRE Parking de l'église SAINTE TERRE Parking de l'église Da 9h00 à 12h00 : Permanence SOIHA Service d'Orientation et d'Information des Habitants de la Région Auvergne	SAINTE CIBARD Parking de la Mairie, D21
De 13h30 à 16h30	SAINTE GENES DE CASTILLON Devant la salle polyvalente	SAINTE ETIENNE DE LISSE Parking de la salle polyvalente	PUISSEGUIN Place de la Mairie	SAINTE CHRISTOPHE DES BARDES Place Charles de Gaulle Da 9h00 à 12h00 : Permanence PLIE 	PETIT PALAIS ET CORNEMPS Parking de la Mairie
De 9h00 à 12h00		GARDEGAN ET TOURTIRAC Parking de la Mairie	SAINTE PUISSEGUIN Place de la Mairie	SAINTE CHRISTOPHE DES BARDES Place Charles de Gaulle	SAINTE LAURENT DES COMBES Parking Devant la salle Goudichaud
De 13h30 à 16h30					



Une question sur votre impôt sur les revenus ou vos impôts locaux ?

Un agent des Finances Publiques peut vous recevoir dans le Bus France services du Grand Saint-Émilionnais :

- **Jeudi 8 septembre – LUSSAC** parking devant la Mairie, 3 Place de la République
- **Mardi 11 octobre – SAINT-EMILION** parking devant la Mairie, Place Pioceau à St Emilion
- **Lundi 14 novembre – BELVES DE CASTILLON** parking devant la Mairie, Place de l'église

Uniquement sur rendez-vous
Réservation ouverte 1 mois à l'avance

→ Renseignez-vous auprès du Bus France services

06 73 83 12 56

→ En ligne sur impots.gouv.fr
rubrique

Contact et RDV

LADY PRESTIGE TOUR 2022



7ième édition LADY PRESTIGE TOUR - 22 au 24 septembre 2022

Montagne - Blaye- Cognac- Brantôme

Jeudi 22 septembre à partir de 16h- Parking du restaurant La Réserve du Presbytère

Départ vendredi 23 septembre à 9h
Parking des Marronniers - MONTAGNE
Les voitures partiront de minute en minute

Le Lady Prestige Tour propose chaque année un rallye d'orientation et de régularité alliant compétition, convivialité, gastronomie et prestige aux femmes qui ont envie de s'évader pendant deux jours au volant d'une jolie voiture. Les Gentlemen sont les bienvenus à la condition qu'ils soient copilotes.

<https://www.facebook.com/ladyprestigetour>

www.ladyprestigetour.fr

Lady
PRESTIGE
TOUR

**RÉNOVONS
ENSEMBLE
VOTRE LOGEMENT**

OPERATION **P**ROGRAMMEE D'**A**MELIORATION DE L'**H**ABITAT

DU GRAND SAINT-ÉMILIONNAIS

2018-2023

PERMANENCES 2022

Le 1^{er} jeudi du mois en Mairie de Lussac
Le 3^{ème} jeudi du mois en Mairie de Sainte-Terre

Prise de rendez-vous au 05 56 33 88 94

Permanences de 9h à 12h

Lussac :

- Jeudi 8 septembre
- Jeudi 6 octobre
- Jeudi 3 novembre
- Jeudi 1^{er} décembre

Sainte-Terre :

- Jeudi 22 septembre
- Jeudi 20 octobre
- Jeudi 17 novembre
- Jeudi 15 décembre

**Contactez-nous
pour plus d'informations :**

05.56.33.88.94

**GRAND
SAINT-ÉMILIONNAIS**
COMMUNAUTE DE COMMUNES

SOIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
GRAND